

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 29 août à 17h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/08/2025

Pour :

Contre :

Abstention :

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Christian PROVILLE, Nicole CHADELAUD, Sophie LE GAL, Charles WACHENHEIM, Christelle RAMA, Christian TALLET, Jean-Pierre CHALARD, Julien CURNIER

Absents : Sylvain THOMAS, Marianne ROCHE, Florent VAUDON, Sylvain LACOUR

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Julien CURNIER

Emmanuelle MAIGNE, excusée par le Maire en début de séance pour son retard, est arrivée en séance à 18h. Elle n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2025/027 à 2025/029 et a participé aux votes des délibérations n° 2025/030, 2025/031, 2025/032, 2025/033.

2025-032 Tarifs pour la garderie du matin & du soir année scolaire 2025/26

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 24 juillet 2024 qui décidait des tarifs de la garderie du matin et du soir comme suit :

- Garderie du matin à 1,05 € par présence
- Garderie du soir à 1,10 € par présence

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur une modification de ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- **De maintenir le tarif de la garderie du matin à 1.05 €.**
- **De maintenir le tarif de la garderie du soir à 1.10 €.**
- **Charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **De veiller à une facturation mensuelle au vu de l'état de présence**

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 29 août 2025

Certifiée exécutoire le : 29 août 2025
Publié ou notifié le : 29 août 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Aceuse de réception en préfecture
087-218703601-20250829-2025DB032-DE
Reçu le 06/09/2025

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

